



Communiqué de presse

Mondorf, le 31 mai 2018

Assurance dépendance : la COPAS salue l'intention du Ministre d'initier un changement de loi sous peu

Lors de son assemblée générale qui s'est tenue ce jour à Mondorf, le président de la COPAS, Marc Fischbach, est revenu essentiellement sur la nouvelle loi assurance dépendance qui n'a cessé d'occuper et de préoccuper le secteur des aides et des soins depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Il a profité de la présence du Ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, pour répéter les principales revendications de la COPAS en la matière.

Par rapport aux débats autour des « courses-sorties », la COPAS reste d'avis que la proposition ministérielle d'intégrer cette prestation dans les gardes est contraire à la loi et qu'elle en exclut d'office les futurs bénéficiaires. Pour la COPAS, seul un changement législatif peut résoudre cette problématique.

Dans le domaine du long séjour, les recensements de la COPAS ont montré que 23 % des bénéficiaires résidant dans une maison de retraite ou de soins perdaient en moyenne 20 heures d'activités de soutien hebdomadaires. Les personnes les plus vulnérables et dépendantes sont parmi les plus gros perdants.

Le même constat vaut pour les personnes en situation de handicap où 39% des bénéficiaires sont confrontés à une baisse similaire des prestations, ce qui est d'autant plus dramatique que ces personnes ne disposent en général pas des moyens financiers nécessaires pour accéder à des activités de soutien dont elles ont besoin.

Par conséquent, la COPAS continue à revendiquer des heures d'encadrement supplémentaires pour des personnes atteintes de démence ou en situation de handicap.

La COPAS salue l'engagement pris par le Ministre de proposer des changements législatifs au Conseil de gouvernement d'ici mi-juin et espère que ceux-ci entrent en vigueur le plus vite possible afin de garantir une prise en charge appropriée des bénéficiaires de l'assurance dépendance.

À ce jour, la COPAS compte 53 membres qui gèrent au Grand-Duché de Luxembourg la quasi-totalité des maisons de soins, des centres intégrés pour personnes âgées, des centres de jour psycho-gériatriques, des structures et services pour personnes en situation de handicap, des institutions actives en matière de psychiatrie extrahospitalière, des réseaux d'aide et de soins à domicile et quelques logements encadrés. Pour aider et accompagner les usagers de leurs structures et services, les membres de la COPAS emploient plus de 11.000 salariés.